

G.C.L. 46 rue de la
chaume 88160 LE
THILLOT

**Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire de
l'activité Pétanque et Jeu Provençal Compétition du mardi 26 Octobre 2021
19H00.**

Sont présents:

Monsieur Jean-Marie DANIEL membre du CD88
représentant
Monsieur Allan ABDELFI Président du CD88 FFPJP Invité.
Jean-Pierre RAMPAZZO Président
Antoine CUNAT Vice-Président
Brigitte RAMPAZZO Secrétaire
Claude GERMAIN Membre du Comité
Irène OUDOT Membre du Comité
Daniel REDOUTE Membre du Comité
Frédéric VINCENT Membre du Comité
Philippe RIBLET

Sont absents excusés:

Gérard COMTE Trésorier
Gilbert FLECK Membre du Comité
Alain LEBEAU
Bruno ROTA

Le Président Jean-Pierre RAMPAZZO salue Monsieur Jean-Marie DANIEL membre du CD88 représentant Monsieur Allan ABDELFI Président du CD88 empêché pour raison professionnelle et l'assemblée en présentant les excuses des absents en particulier celles du Trésorier Gérard COMTE frappé par un deuil cruel ces dernières heures.

Avant de débiter le Président demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement en mémoire de deux licenciés Patrice BOISSENIN et Denis HOFFMANN et de deux anciens licenciés Pierre DAVAL et Gérard PERRIN disparus depuis notre dernière Assemblée Générale, il y associe également tous les proches des adhérents qui nous ont quittés.

Nous sommes 8 présents sur 12 licenciés représentant les 2/3 requis pour la validité des votes, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer valablement.

1) Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale 2020.

Le Président demande à l'assemblée s'il doit lire le compte-rendu dont chacun a pu prendre connaissance dans la mesure où il a été affiché pendant six mois et qu'il est toujours visible sur le site du GCL, à l'unanimité l'assemblée le dispense de cette lecture et approuve ce compte-rendu.

2) Rapport moral et d'activités de la saison 2020-2021.

Le rapport moral et d'activités 2020-2021 présenté par le Président après discussion est adopté à l'unanimité.

Le Président indique à l'Assemblée qu'il a reçu par mail lundi 25 octobre à 7h18 la réponse du Président du CD88 à son invitation envoyé le mercredi 6 octobre à 10h45.

Ce rapport ayant été rédigé depuis plusieurs jours comme les documents photocopiés distribués à chacun en début de séance d'où le passage évoquant l'absence de réponse du Président du CD88.

Le principe d'engager la saison prochaine une équipe en CDC Open et une équipe en CDC Vétérans est retenue avec les réserves d'usage.

3) Rapport financier 2020-2021 .

Le rapport financier présenté par le Président en l'absence du Trésorier dégage un excédent de 831,58 € pour 2 482,69 € de recettes et 1 651,11 € de dépenses ce qui avec le solde 2020 nous donne une disponibilité de 2 208,06 €.

Le Président souligne que les diverses subventions ont permis l'achat de petit matériel de compétition pour les licenciés.

Il indique que la décision du Conseil Départemental de nous accorder une subvention de 200 € est en réalité une somme accordée sur proposition du Président du CD88.

Les recettes Bar CDC correspondent à des collations prises au GCL après les rencontres d'une part à Xonrupt en Vétérans où la buvette était fermée alors que nos parties se jouaient encore et d'autre part à Thiéfosse en Open où la buvette était en rupture de stock.

La somme de 300 € en remboursements divers résulte du fait que la licence 2021 a été remboursée entièrement aux joueurs qui l'avaient reprise.

Ce rapport est adopté à l'unanimité (L'ajustement sera fait après le 30 octobre comme l'intervention des vérificateurs).

4) Budget prévisionnel 2021-2022.

Le Président a présenté un budget prévisionnel en équilibre à hauteur de 3 000 € , après discussion l'Assemblée adopte ce budget à l'unanimité.

La somme de 800 € en achat divers matériel est inscrite en prévision d'acquisition d'un nouveau survêtement pour les joueurs.

La saison 2021 ayant été également tronquée le principe de remboursement de la licence 2022 est acté.

5) Questions diverses et interventions.

Aucun candidat à l'arbitrage se propose après sollicitation du Président.

Personne ne souhaitant l'accompagner le Président représentera seul le club à l'Assemblée Générale Départementale le samedi 27 novembre à Eloyes mais il ne participera pas au repas de clôture.

Au cours de cette Assemblée que le Président du CD88 a programmé Extraordinaire il est question de « modification des statuts et du règlement intérieur » au singulier, à ce jour nous n'avons pas reçu le texte de cette modification.

Le principe d'un Tête à Tête interne est retenu et se disputera avant la fin de l'année un samedi dont la date reste à définir.

L'école de Pétanque refonctionne depuis début septembre avec un très jeune joueur sensibilisé lors du Forum des Associations du Thillot chaque vendredi de 17H à 18H sous la responsabilité de Brigitte RAMPAZZO détentrice du Brevet Fédéral 1er degré d'Educateur.

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Marie DANIEL en regrettant qu'il ait été déchû de son poste de Vice-Président qu'il occupait depuis de nombreuses années.

Sensible à ces paroles Monsieur DANIEL salue la bonne tenue des débats de l'Assemblée Générale et apprécie la mise à disposition de chacun du rapport d'activités et des documents comptables.

Lui aussi a remarqué que beaucoup d'événements départementaux depuis le début du nouveau mandat se déroulaient souvent à Golbey et à Rambervillers.

Il évoque ensuite les propositions de la commission des compétitions réunie le 16 octobre (Compte-rendu sur le site du CD88), propositions qui ne manquent pas de nous inquiéter car fortement liberticides et qui annoncent si elles sont appliquées la disparition de petites structures comme la nôtre au sein de la FFPJP.

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie tout le monde et lève la séance à 19h40.